



**Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à
Montréal**

MÉMOIRE

Soumis à la

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautelement Distinctif

Décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
1. Présentation de la MRC du Domaine-du-Roy	6
2. Le projet et sa pertinence.....	7
3. Le tracé retenu	8
4. Les retombées économiques du projet	9
Conclusion	12
Signature	13

INTRODUCTION

Le 2 octobre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, donnait mandat au Bureau d'audiences publiques en environnement de tenir des audiences publiques en regard du projet de construction d'une ligne à 735 kV devant relier la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la région de Montréal.

La MRC du Domaine-du-Roy s'intéresse depuis plusieurs années aux questions touchant l'énergie et à ce titre, elle s'est impliquée dans plusieurs projets de production et de transport d'énergie au cours des dernières décennies. Plusieurs de ces projets sont maintenant des réalisations, d'autres n'ont pas connu les résultats attendus particulièrement dans le domaine de la production d'énergie à grande et petite échelle, mais ils ont permis à l'organisation d'acquérir une expertise et une expérience utiles en ce domaine hautement stratégique pour le Québec.

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

La MRC du Domaine-du-Roy a été créée en 1982. Elle couvre un vaste territoire de 18 714 km² regroupant neuf municipalités et une population de 29 704 personnes dispersée sur un territoire municipalisé de 2 860 km² ¹. Une forte concentration de notre population et de nos activités économiques se retrouve dans les municipalités de la plaine agricole qui s'étend de Chambord à l'est, à la municipalité de La Doré à l'ouest. Sur ce territoire, nous retrouvons également deux villes, soit Roberval et Saint-Félicien. Ces deux pôles urbains regroupent l'essentiel des services nécessaires à la population (santé, éducation, services sociaux et communautaires, justice, etc.). Dans les contreforts des Laurentides, nous retrouvons les municipalités agroforestières de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, et Sainte-Hedwidge.

Notre MRC est confrontée depuis quelques décennies à des problèmes importants de démographie et de développement économique. Sur le plan démographique, le faible taux de natalité, l'exode de nos jeunes et le vieillissement de la population expliquent pour une bonne partie la dévitalisation de nos différentes communautés.

Du point de vue économique, la crise forestière qui perdure affecte grandement notre MRC. Au cours des cinq dernières années, ce sont 24 entreprises qui ont fermé leurs portes et 968 emplois perdus sur notre territoire. Par rapport à la région, cela représente 42 % de tous les emplois perdus au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour cette même période². La baisse sentit de la propriété régionale des entreprises, l'intégration et la concentration des industries entre les mains de la grande entreprise, les difficultés d'accès à des capitaux d'investissement et la faiblesse de notre entrepreneuriat sont d'autres facteurs à l'origine de la stagnation de notre économie.

Nous ne voulons pas nous apitoyer sur notre sort, mais plutôt mettre en évidence les défis qui sont les nôtres et l'importance de pouvoir maximiser chez nous les opportunités et les retombées socioéconomiques de ces grands projets.

¹ Données provenant de la version électronique 2012 du répertoire des municipalités du Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

² Données provenant d'une étude réalisée en 2011 par Alliance Bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2. Le projet et sa pertinence

Le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy est un corridor important de transport d'énergie produite par Hydro-Québec. Au fil de la construction des grands barrages à la Baie-James, nous avons été témoins de la construction de plusieurs lignes de transport, dont une à courant continu (Radisson, Nicolet, des Cantons) ainsi qu'à la construction et au renforcement du poste Chamouchouane.

La lecture de l'étude d'impact nous convainc rapidement de la complexité de gérer un réseau de transport d'énergie électrique à l'image de celui du Québec. Nous faisons confiance et reconnaissons l'expertise et le savoir-faire développé ici au Québec dans ce domaine. C'est pour cela que nous adhérons à la démonstration faite par Hydro-Québec quant à la justesse et la pertinence de ce projet pour le Québec.

L'accroissement des transits et l'ajout de nouvelles productions sont déjà des réalités auxquelles nous devons faire face, et à cela s'ajoute la responsabilité pour Hydro-Québec de respecter des normes et standards qui découlent des relations que nous avons établies avec nos principaux voisins et consommateurs d'énergie.

Par ailleurs, nous ne pouvons souscrire à l'idée de réduire la production et la consommation d'énergie au Québec bien que nous soyons sensibles à une gestion efficace de notre énergie électrique. Le Québec dispose d'une richesse incroyable, une énergie verte qu'il pourrait davantage mettre à profit dans ses stratégies économiques comme l'ont d'ailleurs proposé l'ancienne première ministre Pauline Marois et le premier ministre actuel, M. Philippe Couillard.

Nous sommes d'avis qu'en réduisant bon nombre des contraintes de gestion de son réseau de transport actuel, Hydro-Québec serait encore plus en mesure de bien performer sur le plan des exportations d'énergie. Donc, pour nous la pertinence de ce projet est claire et nous sommes favorables à sa réalisation.

3. Le tracé retenu

Concevoir le tracé d'une ligne de cette envergure n'est pas une mince tâche et cela nécessite une connaissance approfondie du territoire et des gens qui l'occupe et l'habite. Pour la portion du tracé sur notre territoire, nous devons reconnaître les efforts déployés par Hydro-Québec pour nous consulter et nous impliquer en amont des choix et des décisions. Nous avons pu ainsi mettre nos ressources en aménagement du territoire à contribution afin de réduire le plus possible les changements induits par un tel projet. Divers corridors et plusieurs tracés ont été examinés sous l'angle de leurs impacts potentiels en regard des usages de villégiature, de récréation en forêt, de réduction de leurs effets sur le paysage forestier et sur les activités de prélèvement faunique.

Les membres de notre conseil ont été informés à diverses reprises des corridors et des tracés qui étaient en processus d'analyse. Ce faisant, nous avons été en mesure de constater les efforts déployés pour rechercher un tracé de moindre impact en mesure de concilier l'ensemble des intérêts présents sur le territoire. Nous sommes donc pleinement satisfaits et favorables au tracé proposé sur notre territoire.

4. Les retombées économiques du projet

La réalisation d'un projet de cette envergure est source de retombées économiques régionales. Notre région dispose déjà d'un outil stratégique de maximisation des retombées économiques des grands projets; le comité de maximisation des retombées des grands projets (CMAx). Des mécanismes d'interaction entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs ont été développés et permettent d'optimiser les retombées de ces projets.

Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut aller plus loin dans les efforts déployés par Hydro-Québec pour augmenter les retombées de ses projets. Nous mettons à contribution notre territoire, et il est tout à fait légitime que nous puissions en espérer un retour sur investissement satisfaisant.

Compte tenu de l'expertise développée dans notre région par le CMAx, nous proposons :

Recommandation n° 1

Qu'une entente formelle soit conclue entre Hydro-Québec et le CMAx de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean identifiant une cible de retombées économiques pour la région, et que les mécanismes d'attribution des grands contrats par Hydro-Québec intègrent des clauses de sous-traitance régionales.

La mise en œuvre de cette recommandation a déjà été expérimentée lors de la réalisation du projet Péribonka IV et nous sommes d'avis qu'elle peut facilement se répéter pour la réalisation de ce projet. Nous disposons déjà d'entreprises en mesure de répondre aux besoins de ce projet et en plus la communauté autochtone de Mashteuiatsh dispose elle aussi d'une base entrepreneuriale en mesure d'apporter sa contribution à sa réalisation.

De plus, la concrétisation de projets de cette envergure représente parfois des opportunités inespérées pour favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques. La biomasse forestière fait partie de ces nouvelles opportunités. Depuis plusieurs années, de nombreux intervenants économiques du territoire travaillent à l'émergence de cette filière qui a été durement affectée par la diminution de la possibilité forestière entraînant une réduction équivalente des résidus forestiers utilisés par cette industrie. Jusqu'à maintenant, l'essentiel des volumes était dirigé vers des unités de cogénération, mais présentement les quantités disponibles sont insuffisantes pour alimenter correctement les unités en place.

La solution à cette problématique est à la fois simple et complexe. Il s'agit d'accroître la récolte de résidus forestiers sur les parterres de coupe, mais de le faire de façon économique. Sur ce plan, une entreprise de notre milieu (Bio-Ax) développe présentement un prototype de machinerie forestière hautement performante en matière de récolte de biomasse et en mesure de le faire à des coûts compétitifs. Ainsi, nous voyons poindre une solution novatrice qui ouvrira de nouvelles perspectives quant à l'utilisation de la biomasse forestière. Nous informons également cette commission que des projets innovants et structurants tels, des plateformes industrielles de valorisation thermochimique à haute valeur ajoutée de la biomasse forestière et des essences boréales sont présentement en développement par la Filière forestière des Premières Nations du Québec (FFPNQ). Le déploiement d'une nouvelle chaîne de valeur de la forêt jusqu'aux marchés et axée sur la production de produits spécialisés à très forte valeur ajoutée (i.e. biocharbons, produits biocarbonés et dérivés) à partir de diverses matières ligno-cellulosiques *sont présentement développés par ce promoteur.*

Il nous apparaît donc important que des entreprises œuvrant dans ce domaine puissent tirer profit d'une opportunité qu'offre la construction d'une ligne électrique et ultérieurement son entretien. Conséquemment, nous recommandons :

Recommandation n° 2

Que le dégagement de l'emprise nécessaire à la construction de la ligne soit planifié de telle sorte que l'on y récolte évidemment le bois marchand pour qu'il soit destiné aux usines de transformation, et que toute la biomasse résiduelle de l'emprise soit récoltée en utilisant prioritairement des technologies en développement sur le territoire de notre MRC.

De plus, il nous apparaît essentiel également que cette biomasse soit acheminée vers des entreprises aux prises avec des difficultés d'approvisionnement en fibre vierge. Pour ce motif, nous demandons :

Recommandation n° 3

Qu'Hydro-Québec prenne les dispositions nécessaires pour acheminer à l'usine d'O&M cogénération de Saint-Félicien la biomasse qui peut économiquement être transportée à cette usine afin de faciliter la consolidation de ses besoins en biomasse forestière.

La réalisation d'une ligne de transport d'énergie a souvent pour conséquence de soustraire des portions importantes de territoire à toutes autres formes d'utilisation, alors qu'il serait possible

d'y prévoir d'autres usages conciliables avec la présence d'une ligne électrique. Nous faisons ici référence à des productions comme celle du bleuets, du sapin de Noël, de la biomasse... qui ont le potentiel de générer des valeurs ajoutées sur le plan du développement économique régional.

Bien que la perte de possibilité forestière soit marginale lorsqu'on la regarde par rapport à l'ensemble du territoire touché par le projet, il n'en demeure pas moins qu'il y a là une perte économique qui pourrait être comblée, à notre avis, par le soutien au développement d'alternatives économiques conciliables avec les impératifs associés à la présence de la ligne électrique. Nous vivons dans des régions forestières qui ont subi des pertes énormes de possibilité forestière et cela a eu des effets désastreux sur l'économie de nos milieux. Nous sommes devenus très sensibles à tout ce qui peut affecter la possibilité forestière.

C'est pour cela que nous demandons :

Recommandation n° 4

Qu'Hydro-Québec remplace les pertes économiques générées par la baisse de possibilité forestière due au passage d'une ligne électrique par des mesures compensatrices d'intensification de l'aménagement forestier en dehors de ses emprises et des mesures de soutien à la mise en place de nouvelles activités économiques dans ses emprises.

Une grande partie des mesures de rationalisation des opérations d'Hydro-Québec ont touché les régions du Québec et souvent dans ces grands projets, on demande encore aux régions d'assumer les conséquences économiques et environnementales de leur réalisation. Nous sommes prêts à collaborer, mais Hydro-Québec doit aussi le faire, et les recommandations que nous formulons vont dans ce sens.

CONCLUSION

La MRC du Domaine-du-Roy est très consciente de sa position stratégique pour le transport d'énergie hydroélectrique produite par les grands projets du Nord. Nous sommes également très conscients de l'immense potentiel économique que représente l'hydroélectricité, une source d'énergie propre et renouvelable, à l'aube des grands bouleversements que nous connaissons inévitablement en raison des efforts qui seront consentis à la lutte aux changements climatiques.

C'est dans ce contexte que nous appuyons la réalisation du projet de la ligne Chamouchaouane-Bout-de-l'Île qui répond à des besoins urgents pour le Québec et qui repose à notre avis sur une analyse très sérieuse des tenants et aboutissants de la gestion d'un réseau de l'ampleur de celui dont le Québec est pourvu. Quant au choix du tracé de ce projet, notre MRC y a été associée et il tient compte de nos préoccupations ainsi que celles des utilisateurs du territoire.

Nous souhaitons cependant qu'Hydro-Québec aille plus loin dans le traitement de nos préoccupations relatives à la maximisation des retombées économiques d'un projet de cette envergure. On doit profiter de l'opportunité d'un tel projet pour ouvrir de nouvelles perspectives économiques régionales par la mise en exploitation des emprises de lignes pour d'autres usages ayant là aussi des impacts et des retombées économiques. Nous sommes également convaincus qu'il serait maintenant le temps de conclure formellement des ententes de maximisation des retombées de ces grands projets particulièrement avec une région comme la nôtre qui joue un rôle stratégique dans le transit d'énergie du Nord pour desservir les clients du sud.

Le projet Chamouchaouane-Bout-de-l'Île est à nos yeux un projet acceptable sur le plan social et environnemental. Sur le plan économique, la mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées aiderait grandement à bonifier une note de passage déjà acquise. Cependant, Hydro-Québec doit comprendre que l'acceptabilité sociale est un concept en constante évolution où l'emphase a été historiquement mise sur les dimensions sociale et environnementale du développement durable. La maximisation des retombées économiques dans les milieux récepteurs est une dimension qui doit être prise en compte avec plus d'acuité pour qu'elle participe positivement à l'acceptabilité sociale de ce projet.

SIGNATURE

Signé à Roberval, le vingt-huitième jour de novembre de l'an deux mille quatorze.

Le préfet,

Gérard Savard
Maire de la municipalité de Chambord
